



Chers Parents d'élèves du Mesnil-Aubry,

Nous profitons de cette nouvelle rentrée scolaire pour vous faire un rappel des règles à suivre afin d'anticiper les inscriptions pour vos enfants :

- **Pour les activités périscolaires** : centre de loisirs et CAP J des *mercredis*, les inscriptions doivent être faites au moins **une semaine avant**.
- **Pour les activités extrascolaires** : accueil de loisirs et Cap J des *vacances scolaires*, les inscriptions doivent être faites avant les dates suivantes :

Période de vacances	Date limite d'inscription
Automne 2025	Lundi 22 septembre 2025
Fin d'année 2025	Lundi 24 novembre 2025
Hiver 2026	Lundi 26 janvier 2026
Printemps 2026	Lundi 23 mars 2026
Eté 2026	Lundi 08 juin 2026

Attention, passé ces délais, nous ne pourrons garantir les inscriptions.

Souhaitant une bonne rentrée à vos enfants, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, chers parents, à l'assurance de mes sentiments dévoués.



Frédérique THON,

Maire-adjointe déléguée
aux politiques éducatives.

Toute correspondance doit être adressée à madame le Maire.
Hôtel de ville - place de la mairie - 95440 Écouen
tél. : 01 39 33 09 00 - mail : contact@ecouen.fr

Nom : Prénom :

Numéro de téléphone :

Nom : Prénom :

Numéro de téléphone :

Nom : Prénom :

Numéro de téléphone :

AUTORISATION PARENTALE POUR DEPART SEUL DE L'ECOLE OU DE L'ACCUEIL DE LOISIRS (ENFANTS D'ELEMENTAIRE)

Je soussigné(e) responsable de l'enfant :

Autorise mon enfant à rentrer seul à mon domicile après l'école : oui non

Si oui à 16h30 ou à 18h00 après l'étude ou après 19h

Autorise mon enfant à rentrer seul à mon domicile après l'accueil de loisirs : oui non après 17h00.

Si oui, à partir de..... heures.

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

Nom du médecin généraliste Tél :

Nom assurance responsabilité civile : N° de police (facultatif) :

Problème médical nécessitant un Projet d'Accueil Individualisé (PAI)

Autre :



Vous aurez à remplir OBLIGATOIREMENT la fiche sanitaire de liaison en complétant la partie « vaccination » ou en fournissant la photocopie des pages de vaccination du carnet de santé.

HABITUDES ALIMENTAIRES DE L'ENFANT

Sans porc

Végétarien

PAI

Autres, précisez :

N° allocataire C.A.F (obligatoire)

CONDITIONS D'ADMISSION

- J'autorise le ou la responsable à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgences médicales,

- Je décharge la commune d'Ecouen de toute responsabilité en cas d'accident ou de vol qui pourrait survenir avant ou après la prise en charge effective des enfants par les animateurs,

- Je m'engage à fournir une fiche sanitaire (renseignements médicaux) pour que mon enfant puisse participer aux activités (valable 1 année),

J'autorise la commune d'Ecouen à prendre mon enfant en photo et/ou vidéo en vue d'exposition interne, article dans la presse locale ou publication dans les bulletins municipaux,

- J'autorise les animateurs de la commune d'Ecouen à transporter mon enfant pour participer aux activités (sorties, séjours...)

- Je reconnais avoir pris connaissance des modalités d'inscription.

- Je reconnais avoir pris connaissance de la notice qui m'a été remise en vertu de l'article 6 du Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGPD).

A Ecouen, le

Signature



FICHE SANITAIRE DE LIAISON

DOCUMENT CONFIDENTIEL

Joindre obligatoirement la copie du carnet de vaccination

NOM DU MINEUR :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :/...../.....

SEXE : M F

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles concernant votre enfant (l'arrêt de 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs en séjour de vacances ou en accueil de loisirs).

1-VACCINATION (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations)

VACCINATIONS OBLIGATOIRES	Oui	Non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphthérie				Coqueluche	
Tétanos				Haemophilus	
Poliomyélite				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
				Hépatite B	
				Pneumocoque	
				BCG	
				Autres (préciser)	

SI LE MINEUR N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION.

2-RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MINEUR

Poids :kg ; Taille :cm (informations nécessaires en cas d'urgence)

Suit-il un traitement médical pendant le séjour ? Oui Non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice).
Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.

ALLERGIES : ALIMENTAIRES oui non
MÉDICAMENTEUSES oui non
AUTRES (animaux, plantes, pollen) : oui non
Précisez

Si oui, joindre un **certificat médical** précisant la cause de l'allergie, les signes évocateurs et la conduite à tenir.

Le mineur présente-t-il un problème de santé, si oui préciser oui non

.....
.....

3-RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Port des lunettes, de lentilles, d'appareil dentaire ou auditif, comportement de l'enfant, difficultés de sommeil, énurésie nocturne, etc...

.....
.....
.....

4-RESPONSABLES DU MINEUR

Responsable N°1 : NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

TEL DOMICILE :

TEL PORTABLE :

Responsable N°2 : NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

TEL DOMICILE :

TEL PORTABLE :

NOM ET TEL MEDECIN TRAITANT :

Je soussigné(e)....., responsable légal du mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire. J'autorise le responsable de l'accueil de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires selon l'état de santé de ce mineur.

Date : Signature :



Notice d'information remise aux parents pour l'utilisation des données personnelles en conformité avec l'article 6 du Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD) dans le cadre des données recueillies sur la fiche de renseignements pour l'inscription scolaire 2025-2026.

Les informations recueillies dans la fiche de renseignements scolaire pour l'année 2025-2026 sont enregistrées dans un fichier informatisé sous la **responsabilité du chef du service Education**. La base légale du traitement est le Règlement européen 2016/679 sur la protection des données personnelles

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : **les agents municipaux d'Ecoen du service Education**.

Elles sont conservées pendant **la période de l'année scolaire 2025-2026**.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. **Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données et également exercer votre droit à la portabilité de vos données.**

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits ou adresser une réclamation.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter **le service scolarité de la Mairie au 01 39 33 09 00**.



PLANNING DE RESERVATIONS ALSH MESNIL AUBRY - Mercredis 2025/2026

SOUS RESERVE DE PLACES DISPONIBLES	DATES	NOM : PRENOM :	NOM : PRENOM :	NOM : PRENOM :	DATE ET SIGNATURE
		JOURNEE	JOURNEE	JOURNEE	
Septembre	Mercredi 3				
	Mercredi 10				
	Mercredi 17				
	Mercredi 24				
Octobre	Mercredi 1				
	Mercredi 8				
	Mercredi 15				
Novembre	Mercredi 5				
	Mercredi 12				
	Mercredi 19				
	Mercredi 26				
Décembre	Mercredi 3				
	Mercredi 10				
	Mercredi 17				
Janvier	Mercredi 7				
	Mercredi 14				
	Mercredi 21				
	Mercredi 28				

RAPPEL DU REGLEMENT : Toutes annulations et/ou réservations doivent être signalées la semaine qui précède



PLANNING DE RESERVATIONS ALSH MESNIL AUBRY - Mercredis 2025/2026

SOUS RESERVE DE PLACES DISPONIBLES	DATES	NOM : PRENOM : JOURNEE			DATE ET SIGNATURE
		NOM : PRENOM : JOURNEE	NOM : PRENOM : JOURNEE	NOM : PRENOM : JOURNEE	
Février	Mercredi 4				
	Mercredi 11				
	Mercredi 18				
Mars	Mercredi 11				
	Mercredi 18				
	Mercredi 25				
Avril	Mercredi 1				
	Mercredi 8				
	Mercredi 15				
Mai	Mercredi 6				
	Mercredi 13				
	Mercredi 20				
	Mercredi 27				
Juin Juillet	Mercredi 3				
	Mercredi 10				
	Mercredi 17				
	Mercredi 24 Mercredi 1/07				

RAPPEL DU REGLEMENT : Toutes annulations et/ou réservations doivent être signalées la semaine qui précède



PLANNING DE RESERVATIONS ALSH MESNIL AUBRY - Vacances 2025/2026

SOUS RESERVE DE PLACES DISPONIBLES	DATES	NOM : PRENOM :	JOURNEE	NOM : PRENOM :	JOURNEE	DATE ET SIGNATURE
Vacances d'Automne	lundi 20/10					
	mardi 21					
	mercredi 22					
	jeudi 23					
	vendredi 24					
	lundi 27					
	mardi 28					
	mercredi 29					
	jeudi 30					
	vendredi 31					
Vacances de Fin d'année	Lundi 22/12					
	Mardi 23					
	Mercredi 24					
	Jeudi 25			FERIE		
	Vendredi 26					
	Lundi 29					
	Mardi 30					
	Mercredi 31					
	Jeudi 01			FERIE		
	Vendredi 02					

RAPPEL DU REGLEMENT : Toutes annulations et/ou réservations doivent être signalées 4 semaines avant le DEBUT DES VACANCES



PLANNING DE RESERVATIONS ALSH MESNIL AUBRY - Vacances 2025/2026

SOUS RESERVE DE PLACES DISPONIBLES	DATES	NOM : PRENOM :	NOM : PRENOM :	DATE ET SIGNATURE
Vacances d'Hiver	Lundi 23/02			
	Mardi 24			
	Mercredi 25			
	Jeudi 26			
	Vendredi 27			
	Lundi 02/03			
Vacances de Printemps	Mardi 3			
	Mercredi 4			
	Jeudi 5			
	Vendredi 6			
	Lundi 20/04			
	Mardi 21			
Vacances de Printemps	Mercredi 22			
	Jeudi 23			
	Vendredi 24			
	Lundi 27			
	Mardi 28			
	Mercredi 29			
	Jeudi 30			
	Vendredi 1er		FERIE	

RAPPEL DU REGLEMENT : Toutes annulations et/ou réservations doivent être signalées 4 semaines avant le DEBUT DES VACANCES



PLANNING DE RESERVATIONS ALSH - JUILLET 2026 - LE MESNIL AUBRY

SOUS RESERVE DE PLACES DISPONIBLES et DES RECOMMANDATIONS GOUVERNEMENTALES	DATES	NOM :	NOM :	DATE ET SIGNATURE	
		PRENOM :	PRENOM :		
		JOURNEE	JOURNEE		
JUILLET	lundi 06				
	mardi 07				
	mercredi 08				
	jeudi 09				
	vendredi 10				
	lundi 13				
	mardi 14		FERIE		
	mercredi 15				
	jeudi 16				
	vendredi 17				
	lundi 20				
	mardi 21				
	mercredi 22				
	jeudi 23				
	vendredi 24				
	lundi 27				
	mardi 28				
	mercredi 29				
	jeudi 30				
	vendredi 31				

RAPPEL DU REGLEMENT : Toutes annulations et/ou réservations doivent être signalées 4 semaines avant le DEBUT DES VACANCES

A RETOURNER EN MAIRIE AU PLUS TARD LE 08/06/2026



PLANNING DE RESERVATIONS ALSH - AOUT 2026 - LE MESNIL AUBRY

SOUS RESERVE DE PLACES DISPONIBLES et DES RECOMMANDATIONS GOUVERNEMENTALES	DATES	NOM :	NOM :	DATE ET SIGNATURE	
		PRENOM :	PRENOM :		
AOUT	lundi 3	JOURNEE	JOURNEE		
	mardi 4				
	mercredi 5				
	jeudi 6				
	vendredi 7				
	lundi 10				
	mardi 11				
	mercredi 12				
	jeudi 13				
	vendredi 14				
	lundi 17				
	mardi 18				
	mercredi 19				
	jeudi 20				
	vendredi 21				
	lundi 24				
	mardi 25				
	mercredi 26				
	jeudi 27				
	vendredi 28				
	lundi 31				

RAPPEL DU REGLEMENT : Toutes annulations et/ou réservations doivent être signalées 4 semaines avant le DEBUT DES VACANCES

A RETOURNER EN MAIRIE AU PLUS TARD LE 08 JUIN 2026